



Compromis de vente- indemnité d'immobilisation

Par **mariechristine**, le **11/04/2009** à **21:36**

bonjour,

Mon fils veut acheter un appartement. Il a une bonne situation sa femme aussi et ils devraient obtenir un prêt sans problème. Par contre, ils n'ont pas d'apport. Je veux bien leur prêter l'indemnité d'immobilisation nécessaire pour signer le compromis mais je voudrais ,une fois leur prêt obtenu , qu'ils puissent récupérer cette indemnité lors de la signature de la vente pour me la rendre.

Comment rédiger le compromis et monter le dossier de prêt à la banque
merci

Par **FREMUR**, le **19/04/2009** à **00:25**

Bonjour

Ceci ne semble pas présenter de difficulté particulière , car la somme versée (en principe 10% du prix de vente) s'imputera automatiquement sur le prix de la vente. La somme à verser chez le notaire sera le prix de vente moins cet acompte.

Assurez vous toutefois que le montant du prêt couvrira bien la somme que vous aurez avancée à vos enfants.

CORDIALEMENT